

Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Frédéric Texier, Marcel Maudet, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Cécile Guérin, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, arrivé au point n° 9 : Laurent Hardy.

Représentées : Laëtitia Delahaye par Hervé de la Forest, Isabelle Douinot par Alexandra Robin.

Excusée : Marie-Annette Lorret.

Secrétaire de séance : Valérie Guinard.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 mars

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 2 mars, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Acquisition du bâtiment situé au 4 rue de Rennes

Monsieur et Madame Jean-Pierre HARDY ont accepté la proposition d'achat du conseil à 65 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter ce bien, cadastré AB n° 527 et 561 d'une superficie de 83 m², au prix de 65 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire. Etant donné que ce bâtiment est susceptible d'accueillir un ou deux commerces, l'acquisition et les frais d'aménagement seront à inscrire au budget « commerces ». Le conseil sollicite une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs.

3. Aménagement des allées

Les allées piétonnes, actuellement sablées, ne sont pas très praticables en cas de pluie et nécessiteraient un aménagement. Il s'agit des allées de la salle multifonctions à la salle de sports et derrière la mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aménager ces allées et retient l'entreprise MINARD pour la somme de 17 233,50 €.

4. Atelier technique : réfaction pour le lot 4

Suite aux opérations préalables à la réception des travaux, des réserves ont été prononcées pour le lot 4 – Isolation, doublage, Cloison, plafond. L'entreprise BREL n'a pas remédié aux malfaçons et n'a proposé aucune solution alternative, aussi elle a accepté une réfaction d'un montant de 555,91 € HT. Par conséquent le marché passe de 5 701,66 € HT à 5 145,75 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la réfaction proposée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

5. Atelier technique : portail et clôture

Afin de sécuriser ce site, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poser une clôture sur 7,5 ml et un portail autoportant de 5m de passage, à l'accès de l'atelier technique et retient l'entreprise MINARD Michel pour la somme de 6 927, 88 € HT.

6. Lotissement le Placis Plisson : clôture du terrain de Mme Tostivint

Lors des négociations, il a été convenu que la commune prendrait à sa charge la mise en place d'une clôture d'une hauteur de 1 mètre 80 en gros grillage avec une base en plaque de ciment, délimitant les parcelles cadastrées section D n° 997 et 998 appartenant à Mme TOSTIVINT de celles cadastrées section D n° 996, 998 et 129, appartenant à la commune d'Irodouër. Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise MINARD Michel pour la somme de 4 127,63 € HT.

7. **Lotissement Le Placis Plisson : approbation du projet**

Le projet d'implantation du lotissement Le Placis Plisson peut être arrêté au vu du plan proposé. Le lotissement est composé de 50 lots dont 10 lots réservés à des logements abordables (lots 1, 2, 3, 4, 29, 30, 31, 46, 47, 48). Les autres lots ont une superficie comprise entre 266 à 511 m². L'estimation des travaux établie par la société INFRACONCETPT est de 686 050 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan d'aménagement présenté et demande à INFRACONCEPT de poursuivre le dossier. Il a toutefois été remarqué un manque de végétation sur le projet approuvé.

8. **Complexe sportif : choix du maître d'œuvre**

Suite l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre en vue de la construction du complexe sportif, 11 cabinets ont soumissionné et 3 ont été retenus pour être auditionnés. Après analyse des dossiers, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Vincent Boulet, de Rennes, pour un montant de 145 068 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

9. **Subventions aux associations 2017**

Le conseil municipal vote les subventions aux associations, à l'unanimité, à l'exception des associations suivantes pour lesquelles n'ont pas pris part au vote : C. Graffe et F. Bizette pour l'Avenir Irodouër Tennis, M. Gâtel pour la Gymnastique Volontaire d'Irodouër, C. Guérin pour Mélimélos, comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Le Relais	1 600,00 €
Avenir Irodouër Football	1 000,00 €
Avenir Irodouër Football - exceptionnelle	3 500,00 €
Basket en Mains	1 000,00 €
Avenir Irodouër Tennis	1 000,00 €
Avenir Irodouër Tennis - exceptionnelle	500,00 €
Gymnastique Volontaire d'Irodouër	1 000,00 €
Les Fous du Volant - badminton	800,00 €
Avenir Irodouër Cyclotourisme	160,00 €
Amicale Bouliste Irodouër	140,00 €
Chemins et Nature d'Irodouër	160,00 €
Olympique Club Montalbanais Judo	100,00 €
Judo Club du Pays de Bécherel	100,00 €
EQUIPEMENT – non affecté	3 740,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Club des Loisirs	300,00 €
Comité des Fêtes	1 600,00 €
Comité des fêtes (feu d'artifice)	2 700,00 €
Comité des Fêtes (concert SIM)	500,00 €
Mélimélo	2 500,00 €
Musique et orgues	150,00 €
Non affecté - culturel	1 500,00 €
ASSOCIATIONS SOCIALES	
DECLIC	11 876,27 €
Non affecté - sociale	500,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
APEL Ecole Saint-Joseph	350,00 €
APE Ecole Henri Dès	350,00 €
Comice Agricole	1 783,20 €
Prévention routière	150,00 €
UNC d'Irodouër	400,00 €
Anim'âge ensemble de Bécherel	250,00 €
Les Ajoncs d'Or de Montfort	250,00 €

10. Subventions aux écoles

Après avoir pris connaissance des effectifs des écoles au 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- Fixer le montant des fournitures scolaires à 47 € par enfant,
- Fixer le montant de la subvention pour activités d'éveil et culturelles à 18 € par enfant,
- Fixer le montant de la subvention pour les classes découvert à 8 € par jour et par enfant,
- Solliciter les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école Henri Dès et à l'école Saint Joseph afin qu'elles participent aux frais des fournitures scolaires à hauteur de 47 € par enfant et aux subventions d'activités d'éveil et culturelles à hauteur de 18 € par enfant,
- Fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Joseph à 98 463,26 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

11. Dispositif Argent de poche

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit le dispositif « argent de poche », pour l'été 2017 dans les mêmes conditions que l'an dernier. Il propose aux jeunes d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par mission de 3 h 30 comprenant une pause d'une demi-heure. Les conditions sont ainsi fixées :

- De prendre 10 jeunes d'Irodouër âgés de 16 à 17 ans inclus,
 - De fixer le nombre de missions à 5 par jeune pour l'été,
 - De prendre les inscriptions en mairie jusqu'au 15 mai,
 - De procéder au recrutement par tirage au sort lors du conseil du 1^{er} juin,
 - De prendre en priorité les jeunes qui n'ont pas été sélectionnés l'an dernier.
- Le jeune sera convoqué pour un entretien individuel.

12. Vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de 2016 pour 2017.

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	14,75%
Taxe foncière sur le bâti	15,70%
Taxe foncière sur le non bâti	42,24%

13. Budgets primitifs de 2017

Budget communal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2017. Ce budget général est équilibré comme suit :

Fonctionnement : 2 157 679 € ; Investissement : 1 447 085,78 €

Assainissement : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 concernant le service de l'assainissement qui est équilibré comme suit :

- Section d'exploitation : 227 037,26 € ; Section d'Investissement : 154 715,17 €

Commerces : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 des commerces qui est équilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement : 16 000 € ; Section d'Investissement : 200 378,82 €

Lotissement La Lande Caresmel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du lotissement comme suit :

- Section de Fonctionnement : 686 437,29 € ; Section d'Investissement : 78 321,62 €

Lotissement Le Pré du Bourg : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du lotissement comme suit :

- Section de Fonctionnement : 284 002 € ; Section d'Investissement : 190 000 €.

14. Syndicat des Eaux de Rophemel : approbation du transfert des biens vers la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Par délibération du 19 novembre 2015, le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rophemel a proposé de transférer le budget syndical vers le budget de la collectivité Eau du Bassin Rennais et d'approuver le transfert des biens liés au service d'eau potable en pleine propriété au bénéfice de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce transfert.

15. Demande de Mme Brown pour la mise à disposition d'une salle pour son activité

Dans le cadre de la création de son activité qui vise à proposer aux enfants des cours d'anglais collectifs, Mme Brown souhaite louer une salle sur Irodouër, à partir de la rentrée de septembre. Ces cours se dérouleront préférablement le mercredi après-midi ainsi que le samedi matin ou après-midi et éventuellement pendant les vacances scolaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition la salle des associations (rue du Lavoir) moyennant un tarif de 40 € par mois pour 6 mois, reconductible.

16. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain

- Pour la propriété bâtie située 19 rue de Molène, cadastrée D 940 d'une superficie de 562 m² et appartenant à M. BOSCHEREL Sébastien et Mme LEVILAIN Cécile.
- Pour la propriété non bâtie située 7 rue de Belle Ile, cadastrée D 922 d'une superficie de 452 m² et appartenant à la Commune d'Irodouër.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- Didier BUNEL, Géomètre-Expert d'un montant de 1 350 € HT pour le plan topographique des terrains du futur complexe sportif.
- Bulle à Bulles pour 190 € TTC pour l'achat de livres (BD) d'occasion pour la bibliothèque,
- Sylvie Clairet, artiste plasticienne, pour 200 € pour un atelier de 2 h à la bibliothèque,
- EXIG pour 338,84 € pour l'achat d'un disque dur externe, et 3 packs office.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

17. Questions diverses :

Communauté de communes : synthèse des décisions et des dossiers en cours.

Pour information : Orange a fait savoir que les cabines téléphoniques seront démontées.

Boîtes à livres : la commission culture travaille actuellement sur la mise en place de boîtes à livres sur la commune.

Courrier de M. Laurent Hardy : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Hardy relatif à l'entretien de la voirie. Cette affaire sera étudiée par la commission voirie.

Prochaine réunion : le 20 avril.